

## À vos côtés, pour accélérer votre performance énergétique durable

Créée en 1911, l'entreprise Cesbron propose des solutions énergétiques pour les process industriels et tertiaires. Elle est garante d'un savoir-faire historique qu'elle mobilise aux côtés de Dalkia depuis 2015, expert des services au sein du groupe EDF, premier électricien mondial.

Cesbron propose des solutions dans le domaine thermique, pour la maîtrise de la température et de la chaîne du froid, et énergétique avec des solutions écologiques à partir d'énergies renouvelables, avec des offres comprenant le conseil, la conception, l'installation, la maintenance et le pilotage de la performance énergétique.

À partir de notre réseau d'une soixantaine d'agences, nous assurons un service après-vente tous les jours, 24 h/24 et 7 jours/7 (par contrat de maintenance).



## RAPPEL DE LA LÉGISLATION

Dans le cadre de l'exploitation de votre installation frigorifique et de conditionnement d'air, la réglementation évolue sur deux points :

### Marquage CE

*Selon la directive relative aux équipements sous pression 2014/68/UE, le montage sur site de votre installation frigorifique est réalisé sous votre responsabilité. Vous devez vous assurer de la conformité de la totalité de celle-ci aux exigences essentielles prévues dans cette directive.*

### Arrêté du 20 novembre 2017

*Dans le cadre de l'exploitation de votre installation frigorifique, vous relevez de l'arrêté du 20 novembre 2017 complété par le Cahier Technique Professionnel pour le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression du 7 juillet 2014. Ce CTP vous dispense de vérifications complexes et coûteuses sous conditions de suivi et requalifications périodiques.*

# Équipements Sous Pression (ESP) soyez sûrs de leur conformité

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES



Pour la conception, la fabrication et la mise sur le marché d'un ESP

*Directive 2014/68/UE du parlement et du conseil, du 15 mai 2014, relative au rapprochement des législations des États membres concernant les équipements sous pression.*



Pour le suivi en service d'un ESP

*Arrêté du 15 mars 2000 relatif à l'exploitation des équipements sous pression, modifié par les arrêtés du 20 novembre 2017. Application de l'article R557-14-4 du code de l'Environnement.*



Pour la sécurité des biens et des personnes et le respect de l'environnement

*Révision de la norme NF EN 378 : 2017 en lien avec les évolutions relatives à la sécurité et l'environnement issues de la COP21 et des accords de Kigali.*

## NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS CETTE DÉMARCHÉ



Pour votre installation neuve

En vous livrant un ensemble, au sens de la directive 2014/68/UE, et en lui appliquant les obligations relatives au marquage CE.



Pour votre installation existante

- **l'inspection périodique :**  
nous proposons des prestations de visites périodiques obligatoires comprenant la vérification extérieure et intérieure des équipements, la vérification de la documentation, et quelques investigations complémentaires si nécessaire.
- **la requalification périodique :**  
nous pouvons organiser cette opération pour vous en contactant un organisme habilité.

